

Appel à projets 2013

Accompagner les enfants et leur famille en difficulté

Date limite de dépôt des dossiers : 14 juin ou 10 septembre 2013 en fonction du lieu de l'action (voir page 3)

Contexte

Le programme Enfance de la Fondation de France encourage les actions favorisant une meilleure prise en considération de l'enfant par la société comme par son entourage familial. Il agit pour valoriser la place des parents et pour apporter des réponses adaptées aux besoins fondamentaux inhérents au développement de chaque enfant. Il s'attache à lutter contre les inégalités, qui peuvent dès le premier âge affecter les enfants issus de milieux défavorisés, en faisant bénéficier les familles d'un soutien bienveillant. Ce soutien leur permet d'augmenter leurs ressources et leur autonomie pour qu'elles puissent, à terme, faire face aux événements de la vie.

Ainsi, la Fondation de France agit prioritairement en direction des parents éprouvant de nombreuses difficultés au quotidien. Pour plus d'efficacité, les projets soutenus doivent favoriser une collaboration renforcée entre les familles et les différents intervenants qui les accompagnent, dans la perspective de servir d'abord l'intérêt de l'enfant et de prévenir tout risque susceptible d'accroître sa vulnérabilité.

Objectifs de l'appel à projets

- **Lutter contre la précarité, l'isolement, l'exclusion**, en donnant les meilleures chances d'épanouissement à des enfants dont les parents font face à des difficultés souvent

cumulées, liées à des ruptures familiales, à la précarité économique, à la ségrégation sociale ou culturelle, à l'isolement, à des fragilités psychiques ou médicales...

- **Soutenir les enfants et leur famille en difficulté**, en initiant des actions, adaptées au cas par cas. Les actions privilégiées concernent aussi bien l'accompagnement à la fonction parentale que le soutien direct d'enfants dont le mal-être est avéré (enfants témoins de violences intrafamiliales, en grande difficulté scolaire, subissant de mauvais traitements...).
- **Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles**, en encourageant une intervention coordonnée de professionnels et de bénévoles issus de différents champs disciplinaires. Le travail en réseau nécessite une ouverture aux pratiques de l'autre, de la disponibilité et une approche méthodologique. Objectif parfois difficile à atteindre, il est cependant garant d'une meilleure adéquation des réponses proposées à la complexité des situations des familles.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

Il s'adresse à tous les organismes à but non lucratif (associations) ou à gestion désintéressée (collectivités territoriales, établissements publics, groupements d'intérêt public, coopératives, laboratoires de recherche publics...).

Quelles sont les initiatives concernées ?

Accompagnement des enfants et de leur famille

Les projets proposés doivent apporter une réponse réelle à un ou plusieurs facteurs à l'origine des difficultés identifiées. Si les projets s'adressent aux parents, les enfants doivent par répercussion en recevoir les bénéfices.

Analyse et diffusion des pratiques professionnelles

Permettre aux professionnels de partager leurs expériences et d'analyser leurs pratiques est primordial pour optimiser l'impact de leurs actions sur les publics vulnérables qu'ils accompagnent. Les projets soutenus par la Fondation de France doivent renforcer le travail de coopération entre les différents intervenants auprès des enfants et de leur famille.

Recherche et évaluation

Désormais incontournable, l'évaluation constitue une aide véritable au pilotage de projets. La Fondation de France peut financer à son initiative, ou à la demande des porteurs de projets, l'évaluation de certains projets repérés comme exemplaires et susceptibles de favoriser la diffusion de pratiques innovantes.

Critères de sélection

Critères impératifs

- Servir l'intérêt de l'enfant;
- bénéficier à des familles identifiées, c'est-à-dire connues du porteur de projet, et en prise à des difficultés cumulées et avérées par la réalisation d'un diagnostic;
- apporter une ou des réponses aux besoins exprimés par les bénéficiaires, en cohérence avec le diagnostic précité et le contexte local;

- avoir recours à des compétences diverses et complémentaires pour:
 - une appréhension globale des situations familiales (la famille dans son environnement),
 - une compréhension partagée de la problématique traitée (approche pluridisciplinaire),
 - une intervention concertée des différents acteurs (réseau multi-partenarial);
- prévoir une évaluation;
- faire appel à plusieurs financeurs.

Critères secondaires

- Impliquer les familles bénéficiaires ou prévoir des étapes favorables à une participation progressive;
- revêtir un caractère innovant;
- prévoir les modalités d'une pérennisation.

Exemples de projets soutenus

- Soutien de très jeunes parents en difficulté autour de la naissance de leur premier enfant;
- parcours d'insertion sociale de familles en grande précarité;
- aide au maintien des liens entre un enfant et son parent incarcéré;
- mise en réseau de partenaires éducatifs pour un accompagnement cohérent et concerté d'enfants et de jeunes en difficulté;
- mise en place d'une procédure d'auto-évaluation d'un dispositif d'accompagnement global des familles;
- recherche action destinée à rédiger un référentiel de bonnes pratiques en matière d'accueil de jeunes enfants en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Modalités de soutien

Pour prendre en compte la difficulté de mise en œuvre de certains projets, la Fondation de France peut reconduire son soutien pendant deux ou trois années au maximum.

Attention: tout dossier incomplet, ou adressé hors délais, ainsi que les demandes d'aide au fonctionnement habituel d'un service seront refusés. Ne pourront être soutenus les projets se situant dans les champs de la prise en charge administrative ou judiciaire, ainsi que les actions relevant de la formation continue.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org ou disponible sur demande par mail dans chaque délégation régionale ou au siège (voir carte).

Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé en deux exemplaires par voie postale, et par mail :

- **avant le 14 juin 2013** aux délégations régionales Aquitaine, Bretagne, Nord Pas-de-Calais-Picardie, Pays de Loire, Provence Côte d'Azur et Rhône-Alpes;
- **avant le 10 septembre 2013** au siège de la Fondation de France pour les projets des territoires non couverts par les délégations énumérées ci-dessus et ceux de la délégation Lorraine Alsace, du département de la Corse et des départements et territoires d'outre-mer.

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers présélectionnés seront examinés par des comités d'experts à l'automne 2013. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :

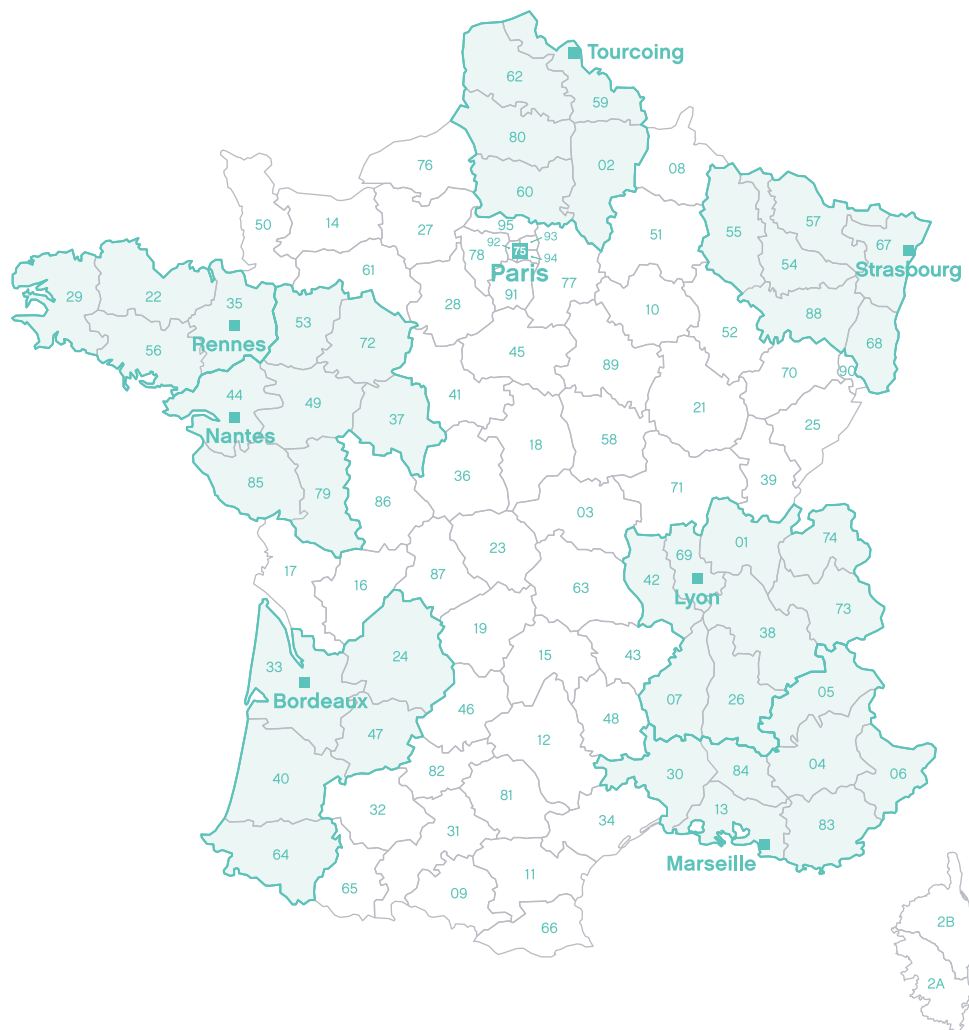


Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Une logique de proximité

La Fondation de France a implanté sept délégations régionales à Lille-Tourcoing, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Rennes. Elles fonctionnent très largement grâce au bénévolat. Toutes travaillent en réseau avec le siège et traitent au niveau local et régional plusieurs appels à projets. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs et les bénéficiaires. Elle favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.



France (hors délégations) et Lorraine-Alsace

Programme **Enfance**
40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 34
enfance@fdf.org

Aquitaine

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél.: 05 56 52 03 07
aquitaine@fdf.org

Bretagne

8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél.: 02 99 38 24 22
bretagne@fdf.org

Nord Pas-de-Calais Picardie

23 bd Constantin Descat
CS 20327
59336 Tourcoing cedex
Tél.: 03 20 11 80 90
nord@fdf.org

Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 Nantes
Tél.: 02 51 83 20 70
loire@fdf.org

Provence-Côte d'Azur

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél.: 04 91 90 08 77
provence@fdf.org

Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél.: 04 72 10 92 30
rhone@fdf.org

Avec les 700 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 100 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

**Fondation
de
France**